

Comment servir

LES MÈRES

Il me semble qu'au dessus de tous ceux qui sont appelés à servir, celles qui, par leur nature et leur vocation, doivent servir davantage notre pays et la cause française au Canada, ce sont les mères.

Elles tiennent les destinées futures dans leurs petites mains : les enfants qu'elles élèvent seront demain le peuple canadien et ceux qui le dirigent.

Elles sont toutes-puissantes pour servir ou pour compromettre notre avenir français. Cette vérité est si évidente qu'elle est admise par tous; mais, admise en théorie, il ne semble pas que, dans la pratique, nous l'ayons comprise dans toute sa profondeur et toute son étendue.

C'est qu'il n'y a pour nous qu'une manière de servir efficacement : faire à nos enfants des âmes françaises.

Voici en six petits mots ce qui prend, pour l'accomplir, toute l'intelligence, toute la volonté, toute la conscience de chaque mère canadienne. Elle rencontre au dehors des obstacles dus à l'ambiance anglaise; au dedans, elle en rencontre d'aussi nombreux créés par notre glissade graduelle vers tout ce qui est anglais et américain : esprit, habitudes de vie, éducation des enfants.

Devant les protestations que je devine, je vous prie d'observer et de comparer ce que nous sommes, au point de vue français, aujourd'hui, avec ce que nous étions, disons, il y a un demi-siècle? Et pourtant, alors déjà, les bons Canadiens se plaignaient des progrès de l'anglicisation dans notre province française.

Les Anglais ont de grandes qualités et c'est en les accentuant qu'ils deviennent remarquables. Leurs coutumes, leurs manières de faire conviennent à leur nature et à leur tempérament; nous avons tort de les adopter, elles ne sont pas faites pour nous. Soyons aussi personnels et impénétrables qu'ils le sont. Nous, de race française, efforçons-nous d'être supérieurs en accentuant les qualités de la race française. Nous ne serions jamais des Anglais bien réussis, pas plus qu'ils ne seraient des Français passables. Ils n'ont pas cette ambition d'ailleurs, soyons aussi fiers qu'eux.

La mère est maîtresse absolue de l'âme de son petit enfant, elle peut la pétrir à sa guise. Il faut qu'elle sache que, dès le début, tout a de l'importance dans l'éducation, qu'il ne faut rien négliger de ce qui peut favoriser la réalisation d'un programme médité et tracé à l'avance.

Dans tous les pays la mère, pour faire à son enfant l'âme de sa race, est aidée par l'ambiance, les souvenirs communs à tous, une langue unique, l'esprit national incarné dans tous les usages et manifesté dans toutes les grandes circonstances de la vie. Ici, le voisinage des deux races, leur rivalité, l'usage de deux langues, l'infiltration insidieuse d'une mentalité étrangère, rendent l'œuvre de la mère assez compliquée, et pour la bien remplir, elle doit savoir exactement en quoi elle consiste à ce point de vue spécial, et ce qu'est cette âme française qu'on lui présente comme idéal.

Remontons à nos origines, et nous trouverons l'âme française toute noble, grande, brave et forte, à la fois idéaliste et pratique, croyante et apostolique, incarnée dans cette poignée de colons que rien n'a pu décourager ni déraciner.

Ils conquièrent la forêt et les sauvages, ils sont plus forts que les éléments et les événements déchaînés contre eux. Soutenus mollement par la France, et finalement abandon-

nés par elle, ils résistent encore à tout ce qui leur enlèverait leur personnalité ou toucherait à leurs libertés, et ils luttent si bien qu'ils ne sont jamais asservis. Ils demeurent catholiques en pays protestant, français en pays anglais. Ils se multiplient prodigieusement et débordent de la province où les Anglais ont cru les enfermer, et partout où ils vont, ils conservent leur foi, leur langue et leur force d'expansion. Si faibles, si pauvres et si peu nombreux au début, ils sont devenus une grande force qui augmentera, à la condition pourtant de ne rien céder, de rester solidement attachés à ce qui a fait leur succès et leur durée.

La voilà l'âme française, celle qui sommeille dans chacun de nos enfants et qu'il faut éclairer et diriger dans la voie tracée par nos prédécesseurs, grands patriotes, missionnaires, défricheurs et cultivateurs, hommes d'affaires, hommes de professions libérales, chasseurs ou seigneurs, tout le peuple français du Canada dont nous descendons et que nous avons le devoir de *continuer*.

Quand l'âme de l'enfant commence à s'ouvrir comme une fleur dans la douce tiédeur du foyer, elle entend et elle écoute; elle s'assimile ce qu'on lui dit et elle essaie de communiquer ses petites pensées vagues : enveloppons-la, pénétrons-la de l'esprit français, qu'elle le respire, qu'elle l'entende dans un langage aussi pur que possible. Et quand l'enfant réclame des contes, c'est pour nous le moment de commencer à lui transmettre son héritage.

Il veut des faits merveilleux et héroïques, des rois, des batailles, des voyages, des peuples étranges, des pays remplis d'animaux et d'oiseaux de toutes sortes. Puisons dans notre trésor : nos contes seront des histoires et même de l'histoire : quelle femme un peu intelligente et instruite, mêlant adroitement les récits de la vieille France et ceux de la Nouvelle-France, n'amusera pas l'enfant en touchant son

cœur ? Elle fera de lui, dès l'âge de six ans, si elle le veut, un petit Canadien français qui sait pourquoi il est Canadien et comment il est français.

C'est la mère qui *donne le Bon Dieu* à son petit enfant : fortement croyante, elle lui transmet peu à peu la foi dont elle vit, et jamais il ne la perdra complètement si elle lui vient de sa mère. Il faut des mères profondément chrétiennes, solidement instruites de la religion, afin qu'il ne se mêle à leur enseignement aucune erreur, aucune superstition, aucune étroitesse. L'influence religieuse d'une telle mère sur ses enfants est la plus bienfaisante et la plus durable de toutes.

N'oublions pas que la première éducation esthétique de l'enfant est l'œuvre maternelle, que le choix de ses premières images, de ses jouets, de ses livres dépend d'elle et que ses premières impressions sont ineffaçables. Ne comblons pas les petits de choses laides, jouets grotesques et images vulgaires. Donnons moins de cadeaux et choisissons-les avec goût. Mettons en lui le bel amour de ce qui est beau, apprenons-lui à *voir* la beauté et à l'admirer : les nuances des nuages, la délicatesse des fleurs, l'harmonie des formes, la douceur des sons, peu à peu il saura les apprécier et les aimer, si sa mère s'est occupée de lui comme elle le doit, si elle ne lui a pas permis de s'habituer à la vulgarité et à la laideur.

La musique, les jolies gravures, les poésies gracieuses, autant de moyens de cultiver en lui le goût du beau et en même temps le goût du bien et de l'harmonie morale. Nous le savons bien : dans la vie tout sert, soit à tirer en bas, soit à élever l'âme. Ne négligeons rien de ce qui aidera l'enfant, devenu un être responsable et qui lutte, à s'élever au-dessus des bassesses et des laideurs.

Utilisons tout ce qui peut faire s'épanouir en lui les dons qu'il apporte en naissant. Dans l'obscurité de l'ignorance et de l'abandon, sa petite âme dormirait. Nous devons l'éveiller et lui enseigner à l'exprimer. Il ne le fera que dans la confiance la plus absolue : celle-ci est instinctive; quand il la perd, c'est par notre faute. Ce « Maman l'a dit », qu'il répète avec une ténacité si touchante parce qu'il a la foi, redoutons, comme un malheur irréparable, qu'il la perde en découvrant que sa mère l'a trompé.

Qu'il ait la certitude que ses idées, ses curiosités et ses découvertes ont pour elle une grande importance, et c'est d'ailleurs la vérité. Elles sont importantes, ces confidences enfantines, qui appellent la mère et l'accueillent en amie dans la petite âme si facile à effaroucher, et qu'une parole brusque, une distraction évidente font se replier sur elle-même bien plus facilement que la plupart des mères ne le soupçonnent.

L'âme de l'enfant est riche de trésors accumulés en elle dès avant sa naissance, il appartient aux mères de les trouver et de lui enseigner à s'en servir.

Dans cette première éducation, il faut nous pénétrer de cette vérité : les enfants ont en eux le germe des énergies, des qualités et des talents qui ont fait la force et la grandeur de nos ancêtres, mais ces petites âmes sont ouvertes à tant d'autres influences contraires ! C'est notre devoir et notre labeur d'amour de « favoriser en eux la poussée des ancêtres », comme le dit si fortement Maurice Barrès, et rien ne peut nous y aider autant que de les initier de bonne heure à ce que furent la vie, les traditions, l'esprit des Canadiens dont nous descendons. Nous leur ferons ainsi un fonds français solide qui résistera à toutes les influences et à toutes les infections. Ils auront une personnalité

forte qu'ils conserveront même en vivant dans les milieux étrangers.

Nos vieilles chansons françaises sont utiles ainsi que nos rondes populaires. Donnons-leur de la gaieté et des chansons, que leur jeunesse s'épanouisse dans la joie précieuse et le rire facile. J'aime aussi les vieux cantiques démodés et vieillots qui furent chantés par plusieurs générations de Canadiens. Chansons et cantiques traversèrent l'Océan avec nos anciens, il est juste que nos enfants les lèguent à leurs enfants. Il n'y a rien à négliger, pour créer dans la famille, atmosphère française dans laquelle grandit l'âme de l'enfant qui en demeurera imprégnée.

Mais l'enfant vieillit et l'école nous le prend, et plus on s'est occupé de lui avec intelligence, plus il nous semble que l'école ruine notre œuvre. Il entend un langage incorrect et vulgaire et il l'imité : il devient querelleur et grossier. Quelle mère ne s'est pas désolée et un peu découragée à ces retours d'école ? C'est notre grande épreuve, mais avec ténacité, il faut réagir constamment contre les mauvaises influences et ne pas oublier qu'il y en a de bonnes. A travers ces difficultés nouvelles, continuons à *élever* l'enfant.

Avec quelle sollicitude il faut veiller afin de lui enseigner à être endurant sans lâcheté, brave sans cruauté, bon sans faiblesse, délicat sans mièvrerie, assez fier et indépendant pour *oser* être poli, bien élevé, parler correctement, en dépit des écoliers et des maîtres parfois ; pour qu'il ait le courage d'être généreux et délicat au milieu de tant de petits gamins rudes et mal élevés.

C'est maintenant qu'il faut constamment tenir devant ses yeux l'idéal français, en travaillant à lui faire une conscience délicate, forte, droite et noble qui haïsse le mensonge et méprise toute lâcheté physique et morale. Poussons-le à être actif, complaisant, gai ; enseignons-lui à penser aux

autres, à s'oublier à l'occasion, à accepter avec calme les contrariétés, à prendre sur lui pour ne pas manifester bruyamment sa mauvaise humeur.

Maintenant, plus que jamais, il doit être persuadé que sa mère est sa meilleure amie et que rien de ce qui le touche ne la laisse indifférente. Pour le comprendre, qu'elle essaie de revivre son enfance afin de savoir son point de vue à lui : elle jugera ensuite au sien, en y apportant de la réflexion, de la mesure, beaucoup de prudence, car elle ne doit pas se tromper : ses erreurs peuvent avoir des conséquences sérieuses.

Beaucoup de mères ignorent qu'il faut enseigner aux enfants à aimer et que c'est avec leur mère qu'ils l'apprennent bien. Ce n'est qu'à force de recevoir que l'enfant veut donner à son tour. L'amour n'est pas dans sa nature, il est tout égoïsme : l'amour étant un élan au-dessus de sa nature, c'est la mère qui prépare le miracle en l'aidant à sortir de sa petite personne par l'habitude de penser au plaisir et au confort des autres. Car, aimer c'est s'oublier pour les autres, l'amour qui n'est pas cela n'est qu'un autre nom donné à l'égoïsme.

Il existe une classe d'enfants qui sont l'objet de ma profonde pitié. Ce sont ceux qui sont moins bien doués que leurs frères ou leurs sœurs, moins vifs, moins brillants, plus distraits et plus lents, et qui sont traités dans la famille comme s'ils étaient bien inférieurs aux autres.

Que de natures on a désorientées pour la vie en traitant avec dédain leur intelligence un peu courte, leur esprit indécis aux idées confuses ou fausses. Parents et professeurs s'écrient trop souvent : « Est-elle simple ! — On ne fera jamais rien de lui ! » O les paroles maladroitement malfaisantes qui retentiront peut-être sur toute une existence pour l'assombrir quand il aurait suffi d'une tendresse

intelligente, d'une patience douce et ferme pour ouvrir cet esprit fermé, donner de la confiance au pauvre enfant, au lieu de le décourager par les reproches ou les réflexions humiliantes.

L'enfant maintenant a l'occasion d'avoir des petits compagnons anglais. Faudrait-il lui permettre de se laisser aller à son antipathie instinctive pour eux ? Certainement non. Qu'il se fasse respecter d'eux et qu'il les respecte. Vous me direz que voilà un mot bien grave à employer quand il s'applique à des enfants ? Je vous assure que le germe du sentiment est en eux : à nous de le développer, et en voici l'occasion. Enseignons-lui à être fier de sa race et disons-lui que l'autre a le même droit d'être fier de la sienne, et qu'il n'y a rien de plus vilain, de plus injuste et de plus lâche que les injures qui s'adressent aux origines des uns et des autres.

Que chaque soir le retour de l'enfant dans la famille soit le bain salutaire où s'efface tout ce qui a pu ternir son idéal et affaiblir en lui la force des traditions françaises. Efforçons-nous sans cesse de le faire grandir moralement, et que tout y concoure : leçons expliquées, commentaire des incidents de la journée sont autant d'occasions précieuses, où l'âme des parents et celle de l'enfant prennent contact et se révèlent mutuellement.

À mesure que l'enfant sort davantage du cercle familial, il est plus exposé aux influences étrangères et je ne vois de contre-poison énergique, contre l'anglicisation inconsciente que dans la famille jalousement française et traditionnelle, travaillant sans relâche à façonner l'âme de l'enfant dans le sens français afin de maintenir la race dans sa pureté, sa fierté et sa force.

À toutes les étapes de l'éducation, nous serons puissamment aidées par les lectures bien choisies, habilement gra-

duées, faites autant que possible à haute voix, pour que l'enfant perçoive peu à peu la clarté et l'harmonie de la belle phrase française et que son cœur s'ouvre aux conceptions élevées et nobles qui s'adaptent si mystérieusement à ses origines et à ses hérédités.

Quand de l'école ils passeront au collège ou au couvent, ils auront acquis le goût des choses de l'esprit, ils sentiront fortement l'attrance du Beau, et avec leur besoin de grâce et de logique, ils répugneront aux lectures insignifiantes, aux phrases ronflantes et aux laideurs courantes. Les mères se reposeront-elles enfin après avoir confié leurs enfants à des éducateurs bien choisis? Les mères ne se reposent jamais, et ce serait une grave erreur de se décharger maintenant de responsabilités qui sont de plus en plus sérieuses. Leur action doit s'exercer discrètement et fermement, en collaboration avec celle des éducateurs. La mère est la première influence, et si elle est à la hauteur de son rôle, elle est la meilleure. C'est elle qui connaît mieux son enfant; qu'elle l'habitue à s'exprimer librement devant elle et sur tous les sujets. La parfaite sincérité de l'enfant avec sa mère dont l'indulgence ne doit jamais troubler le jugement, est la meilleure sauvegarde de l'enfant. Ne la lui enlevons pas en nous désintéressant de ses études, de ses plaisirs, de ses difficultés et de ses préférences.

Sans cesser d'être la mère sage, devenons peu à peu l'amie, et pour y réussir oublions quelquefois les années qui nous séparent de nos enfants. Nous n'avons pas toujours pensé comme aujourd'hui: remettons-nous au point, essayons de nous rappeler les illusions, l'ardeur, l'exubérance et les intransigeances de la jeunesse: alors seulement nous serons en état de prévoir les dangers, de deviner ce qu'on ne nous dit pas complètement, de protéger enfin et de diriger sûrement.

Par nous il s'attache au foyer et à la famille; la mère a mille moyens de faire vivre l'âme de l'enfant dans la lumière, la rectitude et la générosité. C'est par elle qu'il apprend mieux la politesse, c'est avec elle qu'il exercera plus facilement la délicatesse et la sensibilité qu'il cache avec timidité quand il est entouré d'étrangers.

Un jeune homme qui a été ainsi suivi avec sollicitude par sa mère sort du collège immunisé contre l'anglicisation.

Il n'en est pas de même de la jeune fille et pour bien des raisons. Malheureusement, dans plusieurs des grands couvents de nos villes, le nombre des Américaines et des Anglaises crée une atmosphère trouble où flottent des idées et des habitudes bien différentes de celles que nous préconisons pour la sauvegarde de notre vie française. Dans nos familles également, nous nous sommes éloignées de la vieille et saine tradition canadienne pour adopter des usages qui ne sont pas faits pour des tempéraments latins. L'éducation d'autrefois ! On l'a dédaignée, proclamée démodée, trop ancienne pour servir à nos modernisantes.

Et qu'est-il arrivé ? Les jeunes filles de nos jours, élevées suivant les méthodes nouvelles, celles qui sautent à pieds joints par-dessus toutes les restrictions traditionnelles et par-dessus beaucoup de convenances, sont-elles bien supérieures à celles qui les ont précédées ? Vous prétendiez, en leur accordant plus de liberté, les doter d'une personnalité plus marquée ? Ont-elles, en effet, plus d'originalité et plus de caractère ?

Non. Elles ont des habitudes d'indépendance, de paresse, de luxe, de vanité qui les amènent au mariage prêtes à la révolte dès que les difficultés surgiront. Est-ce un progrès ?

Elles ont accroché pas mal de leur laine aux ronces des chemins sur lesquels elles ont erré jour et nuit, sans l'ombre

de surveillance, et si, après toutes leurs petites aventures, elles sont demeurées honnêtes au sens strict du mot, elles sont loin pourtant d'avoir la pureté de cœur et la droiture de conscience qui furent longtemps l'apanage des jeunes filles, et quoi qu'on en dise, ces qualités restent encore et seront toujours leur plus grand charme. Dans les familles à l'aise, les jeunes filles ne consentent pas à travailler dans la maison, et les sommes qu'elles dépensent pour leur toilette sont extravagantes; dans les familles plus modestes, comme elles ont les mêmes exigences, elles trouvent du travail hors de la maison afin d'avoir la liberté de dépenser aussi beaucoup d'argent. Les unes et les autres vivent en égoïstes et pour leur plaisir : elles n'aiment leurs parents qu'en théorie et en raison de ce qu'elles peuvent en tirer. Si ce sont là les fruits de la belle liberté tant prônée, il est temps d'étudier la question sérieusement, et de voir si l'ancien système ne valait pas mieux que celui-ci.

Certes, je suis en faveur d'une grande largeur d'idées dans l'éducation de nos filles. Après leur avoir fait une conscience droite et éclairée, après avoir essayé de les former sérieusement, qu'on leur accorde une liberté raisonnable; mais liberté n'est pas licence, et à moins d'avoir perdu la tête, on ne peut voir sans effarement les agissements de tant de jeunes filles de nos grandes et petites villes qui vont où elles veulent, avec qui elles veulent, et si peu protégées, que leur audace invite toutes les catastrophes.

Tous les bons parents dont la faiblesse autorise une telle conduite sont très coupables, ils ne sont malheureusement pas les plus cruellement punis.

Il est temps de faire une réaction, et ce sont les femmes canadiennes-françaises qui doivent en prendre l'initiative. Ce leur sera facile, car il faut revenir bien peu en arrière pour

retrouver l'éducation chrétienne et sensée, les habitudes respectables de nos bonnes familles canadiennes.

Nous nous sommes laissées entraîner par un courant qui nous paraissait irrésistible : de concessions en concessions, il n'est presque rien resté des usages qui protégeaient la pureté et la modestie de nos filles, et nous en sommes au point où il faut juger le système américain à sa valeur. Pour nous, il ne vaut rien. La preuve en est faite. La dégingolade a été rapide, les moins austères le constatent et le déplorent.

Mais il est toujours temps de se ressaisir et il n'est de courant irrésistible que pour ceux qui renoncent à lutter.

Ici c'est l'union de toutes les consciences et de toutes les volontés féminines qui donnera la force nécessaire pour remonter le courant et revenir aux coutumes sensées et comme il faut d'un autrefois encore assez rapproché. Mais il n'y a pas à nous le dissimuler, il faut de grandes réformes.

Tout le monde s'accorde pour blâmer le luxe qui envahit toutes les classes de la société, mais bien peu veulent y remédier personnellement en vivant avec plus de simplicité. Chacun vit à l'extrême limite de ses ressources quand ce n'est pas au delà, et les enfants élevés dans un milieu où l'économie est ignorée, où tout est sacrifié à l'apparence, sont tout naturellement entraînés à l'extravagance.

Pour inculquer la simplicité aux jeunes filles, il ne suffit pas de modifier leur manière de se vêtir, il faut que la famille soit simple en tout; et que chaque membre soit convaincu que le confort et l'élégance s'allient parfaitement à cette simplicité de bon ton qui leur donne un cachet de distinction. Il est très rare que le grand luxe ne sente pas un peu le parvenu. Il faut à la mère autant de jugement que de tact pour poser les limites convenables, et il lui faut beaucoup de fermeté douce pour que ces limites ne

soient pas franchies. En modifiant certaines de nos façons de vivre actuelles, en faisant la vie de famille plus unie et plus intime, il deviendra tout naturel d'habituer la jeune fille à partager avec sa mère les travaux et la responsabilité du ménage : ce sera l'aider à édifier son bonheur futur et la paix de son propre foyer, car les maisons mal organisées sont toujours des foyers de discorde.

Ce retour à nos belles traditions françaises ne se fera pas en un jour, mais rien n'est impossible aux bonnes volontés éclairées et ferventes.

Laissant de côté toutes les considérations générales que je pourrais faire valoir sur l'avenir de notre pays, c'est le devoir strict de chaque mère de préparer l'avenir de sa fille, et le devoir également sérieux de chaque jeune fille de parfaire l'éducation bien commencée mais incomplète qu'elle a reçue au couvent.

Dans toute jeune fille il y a de l'enfant et de la femme, c'est-à-dire peu d'unité encore, une volonté inégale, des aspirations élevées, de la générosité, des sentiments délicats, de beaux enthousiasmes, mais tout cela est un peu incohérent et demande une direction ferme et sage que la mère doit pouvoir donner, et à laquelle le père ne doit pas rester étranger.

Les parents ne peuvent l'ignorer ; les années qui s'écoulent entre la sortie de pension et l'établissement de la jeune fille seront décisives dans l'orientation de sa vie, et elles sont pour la vraie mère, celles qui demandent le plus d'intelligence, de tact et de fermeté.

Préparons nos filles à être à leur tour des mères chrétiennes et dévouées et à continuer pour leur compte la chaîne des meilleures traditions, qui comprend celle de la bonne maîtresse de maison. Initions-les à tous les secrets d'un art qui, hélas, se perd depuis que les femmes deviennent

si mondaines. Il ne suffit pas qu'une maison soit bien meublée; elle doit être propre et salubre, bien conduite, afin que les dépenses n'excèdent pas les revenus; une femme doit être en mesure de faire et de faire bien tout ce qu'elle commande à ses domestiques. . . quand elle en a !

Les femmes auraient bien tort de se croire diminuées par ces soins domestiques. La poésie n'est pas toute dans les anthologies; elle ne se borne pas, non plus, dans la vie, à ces rares moments lumineux ou sombres pendant lesquels elle pénètre toute existence humaine; elle se cache partout et elle embellit les plus modestes détails quand ils se rattachent à l'accomplissement du devoir accepté pour le bonheur de ceux qu'on aime.

Aucune mère, attachée à sa mission, fidèle à son poste au foyer, devenue l'amie et la compagne de sa fille, partageant avec elle ses travaux, s'intéressant à ses plaisirs, s'y prêtant avec complaisance et gaieté, ne peut manquer d'atteindre le but qu'elle poursuit depuis la naissance de l'enfant : faire d'elle une vraie femme. C'est le plus beau service qu'elle puisse rendre à son pays.

Avec une profonde conscience de la puissance de notre effort personnel et de sa nécessité, avec toute la bonne volonté de notre âme bien éveillée aux besoins de l'heure, prenons notre grand courage pour revenir à la simplicité, à l'industrie, à l'hospitalité sans faste, à la politesse, à l'honnêteté foncière, à la décence, au respect des parents, à l'amour du foyer qui ont fait si respectables ceux qui, avant nous, furent l'honneur du Canada français. L'une de nos obligations envers eux est de demeurer nous-mêmes, sans teinture d'anglicisation ou d'américanisation.

Notre antipathie pour les Anglais est peut-être injuste, nos dédains sont souvent immérités : surveillons ces dispo-

sitions excessives, soyons généreux et justes, ce sera faire preuve d'intelligence.

Mais ce que personne ne songerait jamais à critiquer, c'est notre effort à nous distinguer et à progresser en affirmant notre personnalité française, en affinant notre intellectualité française, en élevant très haut notre idéal et en nous efforçant de le vivre.

C'est la bonne manière d'être de vrais Canadiens-français et de servir parfaitement la cause française, dans tout le Canada, en la faisant respecter et triompher.

FADETTE

PROPAGANDE ! PROPAGANDE !

Nous avons déjà fait savoir à nos amis qu'il nous fallait mille abonnés de plus. Nous leur réitérons cet avis. Et l'époque nous semble bien propice pour qu'ils en tiennent compte. C'est la période des vacances, la période où l'on est moins occupé, où l'on se déplace facilement où l'on rencontre beaucoup d'amis. C'est aussi la période des congrès, des grands ralliements, des retraites ecclésiastiques. Quelles occasions pour faire de la bonne propagande.

Chacun de nos amis devrait avoir un carnet d'abonnements sur lui, et celui-là aura passé de mauvaises vacances qui ne le remplira pas.

LENDEMAINS DE CONQUÊTE

M. l'abbé Lionel Groulx voit dans l'histoire plus qu'une énumération de faits, une nomenclature de dates ou une gal'erie de grands hommes. A la manière des vrais historiens, il remet en lumière les éléments élevés du passé. Au-dessus du récit des événements, plane son imagination évocatrice. Par elle renaissent les générations disparues, les époques évanouies, pénètrent dans les interstices, que laissent entre eux les événements, les clartés de la vie. M. l'abbé Groulx recherche avant tout sous l'amas des ans et des siècles « la poussière humaine qui demande à revivre ». Et tout au long de ses pages, court un souffle de vie qui rend attachante leur lecture. Ses synthèses, appuyées sur l'analyse, sont des tableaux où se détachent, en des couleurs vraies, les sommets de l'histoire et ses leçons. Cette aptitude à généraliser lui a fait porter déjà des jugements, dont l'originalité étonna tout d'abord, mais dont l'exactitude assure la durée. Le 22 avril 1920, à la suite de la conférence que venait de donner à la salle Saint-Sulpice M. l'abbé Martial Levé sur le devoir social de l'élite, M. l'abbé Léonidas Perrin énuméra les raisons de fierté des Canadiens français. L'auditoire redoubla ses applaudissements lorsque M. le curé de la paroisse de Notre-Dame affirma : « Nous avons conquis toutes nos libertés en dépit d'un pouvoir despotique ». Le distingué sulpicien faisait alors sienne la conclusion que comportent les conférences que donna M. l'abbé Groulx à l'Université Laval à Montréal, de novembre 1915 à mars 1916, sur nos luttes constitutionnelles. Ses affirmations hardies, qui donnèrent peur à quelques Canadiens français et colère à certains Anglo-

saxons de la Société Royale, lui valent maintenant de prudentes et précieuses adhésions. Il rétablira la vérité historique sur d'autres points.

Sa *Naissance d'une race* prouva qu'après 1608 il s'était formé sur les rives laurentiennes un type français d'une physionomie originale, qu'un peuple prit alors place « dans la catégorie des types humains appelés par les ethnologues races historiques ». ¹ Les cinq conférences que M. l'abbé Groulx fit l'hiver dernier à l'Université de Montréal, réunies en volume sous le titre : *Lendemain de Conquête*, étudient ce type à l'heure où l'épreuve de 1760 s'abat sur lui. Un peuple nouveau donc était né à la vie. Il se développait peu à peu, sous la poussée de la sève intérieure, mû par les deux plus actifs agents de civilisation qui soient en ce monde, le catholicisme et l'esprit français. Une secousse survint. 1760 marque une coupure dans son histoire. Est-ce la catastrophe ? Tournant la route, la petite race s'accommodera-t-elle du nouveau régime, et ses malheurs agrandis lui seront-ils cause additionnelle de doubler son énergie, de monter dans la galerie des races historiques ? C'est à cette enquête que s'arrête M. l'abbé Groulx et il la restreint aux six années qui suivirent la conquête anglaise.

Cette conquête fut-elle un bienfait ou un malheur ? M. l'abbé Groulx porte ici un jugement nécessaire et longtemps attendu. On a trop souvent répété que la défaite des Plaines d'Abraham, s'étant produite à la veille de la révolution française, nous avait délivré des contre-coups que les journées sanglantes de 1789 auraient pu faire sentir à la jeune nationalité de la Nouvelle-France. Certaines gens se consolent trop vite de leurs chagrins. Pour un

¹ Les citations insérées dans cet article sont empruntées au livre de M. l'abbé Groulx que nous analysons, *Lendemain de Conquête*.

peu, le tonnerre qui leur tombe dessus leur paraîtrait un bienfait. Un malheur est un malheur. Dieu permet que l'homme trouve dans la souffrance sa sanctification et Il fait servir jusqu'à ses pleurs. Les épreuves n'en laissent pas moins après elles des suites que seuls les aveugles et les irréflechis méconnaissent. M. l'abbé Groulx a eu le courage d'écrire, et pour ma part je l'en félicite : « Faut-il donner à la conquête anglaise de la Nouvelle-France figure de bénédiction et de bienfait souverain ? A notre avis les enseignements de l'histoire n'autorisent point cet optimisme. Toujours la soumission à un peuple étranger fut, pour une race adulte, la grande épreuve, l'insigne calamité... C'est déjà une bien lourde et périlleuse épreuve que celle de la défaite ployant les âmes jusqu'à terre. Toujours une dépression morale malsaine, conseillère de démission, se produit dans la conscience d'un peuple à l'heure où, devant le spectacle de ses dernières forces brisées, il se dit, baissant la tête : je suis vaincu. Aux ruines matérielles de la guerre s'ajoute pour lui la perte de biens supérieurs. Quand il descend au fond de sa conscience il n'y trouve plus le même sentiment de fierté, la même confiance en ses forces, en son avenir, au génie de sa race, sentiment et confiance qui faisaient les meilleurs ressorts de sa volonté. Regardez dans leur histoire les générations humaines qui ont vécu ou suivi ces mornes catastrophes. Toutes en ont subi dans leur âme un si profond ébranlement qu'elles ont paru inaptés aux grands desseins, écrasées, semble-t-il, sous le poids d'une sombre fatalité ».

Il écrit encore à propos de la conquête anglaise : « Quelques sources de sa vie (de notre race), s'en trouvèrent appauvries, d'autres entièrement taries. Dans la destinée de notre peuple, ce fut une courbe soudaine, une épreuve qui prit les proportions d'une catastrophe ».

Le mérite de notre peuple fut, sous cet orage, de ne pas perdre pied. Il se groupa, vécut, lutta, grandit. En face des périls nouveaux, il sut trouver en son âme une valeur renouvelée. Comment nos ancêtres organisèrent-ils leur effort ?

Combien sont-ils ? Quels sont-ils ? Nobles ou paysans ? Quel accueil leur fait le vainqueur aux premiers jours de sa domination ? En particulier, quelle attitude observe-t-il au sujet « des deux plus fermes appuis de la jeune nationalité », la religion et les lois. A ces divers points d'interrogation, M. l'abbé Groulx apporte des précisions qu'on ne pourra plus ignorer.

Combien sont-ils ? Environ 65,000 dont 53,000 de population rurale. Les quatre cinquièmes sont donc des paysans. Quelques prêtres — 181, quelques nobles et bourgeois — 130 seigneurs, 100 gentilshommes, 125 négociants, 25 jurisconsultes et hommes de loi, 25 à 30 médecins et chirurgiens, 25 à 30 notaires. Voilà les cadres de ces milliers de défricheurs. C'est peu. Une légende est morte, celle qui fit s'éloigner du Saint-Laurent nos classes nobles, au soir de la défaite. Avant le traité de Paris « seuls ou à peu près les fonctionnaires civils ou militaires quittèrent le Canada ». D'après Murray, 270 âmes émigrèrent en conséquence du traité de Paris. Donc, conclut M. l'abbé Groulx, « le petit peuple de la Nouvelle-France n'a pas subi la décapitation sociale, du moins par l'émigration. Outre ses classes nobles et bourgeoises il lui reste son clergé ».

Quel est son état de fortune ? La capitulation de Québec — 18 septembre 1759, celle de Montréal — 8 septembre 1760, laissent le pays ravagé. Le 30 août 1759, 20 hommes sortent du camp, près Québec, rejoignent le capitaine Gorham à la pointe Lévis et vont incendier tout ce

qu'ils trouvent sur la rive sud, depuis le Sault jusqu'à la rivière Ouelle. Sur un espace de 36 lieues, le pays est sac-cagé. Dans 19 paroisses, maisons, granges, étables, récoltes, sont détruites. D'autres incendiaires promènent la torche au nord, depuis l'Angé-Gardien jusqu'à la Malbaie. Les détachements anglais opèrent en même temps des razzias sur le bétail. La destruction est accompagnée parfois de massacres et de scalps, comme à Saint-François-du-Lac, à Portneuf, à Saint-Joachim. Les Anglais de 1759 faisaient la guerre comme les Allemands la firent en 1914. Après 68 jours de siège, une muraille reste debout à la basse ville de Québec. Pas de pain ni de feu. Au mois d'août 1760, Murray, s'avançant vers Montréal, brûle les maisons du bas de Sorel et quelques-unes de Varennes. Des administrateurs français, Bigot en tête, ajoutent leurs friponneries aux cruautés anglaises. Le Roi de France s'en mêle. Il fait une banqueroute à la colonie. « Sur les 90 millions que représentait la dette totale, 37,607,000 livres, soit un peu plus du tiers se trouva remboursé. Sur les 41 millions réclamés par eux, les Canadiens n'en touchèrent donc que douze dont la plus grande partie, cela va de soi, tomba dans la bourse des agioteurs ». L'épreuve pour nos ancêtres fut complète. Rien ne manqua à leur détresse. L'amertume s'unit à la tristesse que la perte du drapeau blanc leur laissa.

Étaient-ils plus riches au point de vue intellectuel ? Une poignée de nobles, de prêtres, de notables, possédaient quelque instruction. Le Séminaire de Québec, fermé à vrai dire depuis l'épidémie de vérole de l'année 1755, ne rouvre ses classes que 10 ans après, en 1765. Le collège des Jésuites, qui, à la suite de la conquête, tient ses classes de peine et de misère, est contraint de fermer ses portes en octobre 1768. Toute une génération fut alors sacrifiée

et demeura illettrée. La mère Muy de Sainte-Hélène, l'analiste des Ursulines de Québec, écrit : « Le pays est à bas ». Il l'était en effet.

Sur qui nos ancêtres peuvent-ils compter pour se relever ? Sur eux seuls. La France s'est éloignée de nos rives. Elle oublie les petites gens qui y vivent. Aux desseins de nos nouveaux maîtres de briser tous les liens entre le Canada et la France, notre ancienne mère patrie ajoute sa volonté de ne plus rien faire pour les 10,000 colons que, de 1608 à 1760, elle a établis au Nouveau-Monde. M. l'abbé Groulx écrit des pages, que d'aucuns trouveront amères, sur les illuminations et les feux de joie avec lesquels certains Français de France accueillirent la perte de sa colonie. On sent chez l'abbé Groulx, français d'âme, d'esprit et de culture, la souffrance inguérissable que cause à ce descendant des vaincus de 1760 « cette volonté de rupture » trop apparente à cette époque, chez certains écrivains et certains politiques français. L'abbé Groulx s'en afflige. Il rappelle la perte que cet abandon nous fit subir dans l'ordre intellectuel. Il essaie de mesurer les contre-coups que cette attitude d'indifférence produisit sur notre vie de l'esprit. Cet isolement nous priva du plus nécessaire de nos instruments de travail, le livre. Le recrutement de nos communautés religieuses d'hommes et de femmes fut rendu plus difficile. « La complète suppression de nos rapports avec la France allait nous tenir isolés des grands courants intellectuels. Nous serions sauvés des doctrines néfastes de la fin du dix-huitième siècle, mais laissés aussi sans contact possible avec la saine pensée française ».

Pauvres, manquant des formes les plus simples du crédit, des institutions économiques les plus rudimentaires, isolés, abandonnés de la nation mère, nos ancêtres conquièrent le plus solide des appuis, le sol. La défaite fait ren-

trer dans leur foyer les coureurs et les soldats de la veille. Elle ferme pour eux les pays d'en haut, elle met fin aux guerres, elle les déshabitude « des exaltations chevaleresques ». « Les idées fondamentales, directrices de notre peuple avant 1760 se réduisent à l'expansion lointaine, à la pénétration chez les peuplades indigènes, à un infatigable effort pour devancer partout un rival ambitieux, à une course à la fortune rapide dans les postes de l'Ouest. A des degrés divers mais presque unanimement, on vit de cette exaltation militaire, du mirage des grandes aventures, de la fascination d'un empire. Après 1760 la métamorphose est brusque et complète. C'est le règne absolu et universel de la pastorale. C'est la vie familiale et paroissiale reconstruite et recommencée avec les mœurs des petites collectivités communautaires et bien closes »... « Les coureurs et les soldats d'hier enfermés dans leurs foyers et redevenus laboureurs ne tarderont pas à se fortifier de toutes les vertus du sol; ils vont acquérir les énergies expansives des peuples ruraux, celles qui les feront s'élancer à de nouvelles conquêtes ».

Le vainqueur les y aide-t-il? Cherche-t-il, après la prise du pays, la soumission physique de ses habitants, à faire leur « conquête morale »? M. l'abbé Groulx nous apporte, sur cette question, le fil conducteur qui nous doit garer des méprises. Les uns n'ont vu chez les Anglais que des conquérants soucieux uniquement d'écraser le vaincu, et, s'efforçant sans cesse par des moyens multiples d'oppression, de lui enlever son autonomie et son originalité. D'autres, charmés par quelques bonnes paroles des nouveaux maîtres, ne cessent d'entonner à l'honneur de l'Angleterre une hymne d'allégresse et de baiser les mains de ses représentants au Canada, M. l'abbé Groulx apporte ici une opinion moyenne, justifiée par l'histoire. A la

première lecture, quelques-unes de ses pages étonnent même, tant elles paraissent clémentes à l'égard du conquérant anglais. A y regarder d'un peu près, l'on s'aperçoit que M. l'abbé Groulx émet sur ce point la note juste. Il oppose à certains bons procédés, dont les Anglais usèrent parfois à notre égard, leur volonté persistante de nous refuser les éléments essentiels à la vie d'un peuple et à sa grandeur. La conquête de 1760 « signifie l'inclusion soudaine d'un peuple français et catholique, de formation monarchique et latine, dans le mécanisme gouvernemental d'un peuple protestant, de formation parlementaire et saxonne ». Il n'est pas étonnant que la politique du conquérant, dans sa portée générale, ait été tournée vers un seul but : noyer cet élément français et catholique dans la race anglo-saxonne et protestante. Reconnaissons du moins que ce fut là le dessein poursuivi par l'Angleterre et ses représentants au Canada. A certaines heures, sans doute, on y mit des formes, mais l'objet principal ne fut jamais oublié. C'est à tout le régime de vie que l'Angleterre nous fit qu'il convient d'appliquer ce que M. l'abbé Groulx écrit touchant la question religieuse : « Depuis le roi jusqu'au moindre fonctionnaire, l'entente semblait faite pour, au lieu de la manière forte, préconiser la dissimulation, les moyens pacifiques ».

Au lendemain de la conquête, le vainqueur a de multiples raisons d'user de bons procédés à l'égard du vaincu. La bataille des Plaines d'Abraham, même la capitulation de Montréal, n'ont pas définitivement réglé le sort de la colonie. On vit dans une situation provisoire. Le traité, cédant le Canada à l'Angleterre, ne sera signé que le 10 février 1763. Les Français peuvent revenir. Leurs ennemis connaissent mal le pays. On a donc motif de traiter avec douceur les nouveaux sujets. Aussi M. l'abbé Groulx

n'hésite pas à écrire : « Nous n'avons plus à nous méprendre sur le caractère de notre premier régime anglais. Ce gouvernement de militaires sut se tenir à bonne distance du caporalisme. Tout serait presque à louer si les bons procédés, l'humeur débonnaire de ces nouveaux maîtres dispensait un peuple vaincu de toute inquiétude ». Précisément. L'instinct de race avertit nos gens qu'ils ne doivent pas se laisser endormir par ces méthodes adoucies du vainqueur. Ils se posent alors avec raison la question à laquelle s'arrête M. l'abbé Groulx : « Cette politique n'en restait pas moins l'invariable politique des bons procédés. Il faudrait voir si elle irait jusqu'aux concessions substantielles ». L'Angleterre n'y alla point de bon gré. La résistance des Canadiens, certaines circonstances, l'insurrection américaine de 1776, par exemple, lui arrachèrent des concessions qu'elle ne voulait point donner. « Sous prétexte de détruire la légende d'un régime militaire tracassier, violateur de tous les droits, conclut M. l'abbé Groulx, n'allons pas en créer une autre aussi invraisemblable, légende idyllique d'un vainqueur bon samaritain ne conquérant que pour guérir ». A tous les ministres des colonies, à la plupart de nos gouverneurs il convient d'appliquer cette remarque de M. l'abbé Groulx : « Les bonnes dispositions de lord Egremont, dépouillées de leur phraséologie intentionnelle, se réduisent à assez peu de choses ». Donc bons procédés d'une part, mais, d'autre part, refus des concessions substantielles.

Murray veut protestantiser les Canadiens français. Il veut nommer les curés. Cinq années durant, l'Angleterre refuse de consentir à la nomination d'un évêque. On avoue vouloir ruiner le catholicisme, laisser le clergé sans chefs, l'amener à une vie dissolue. Du chapitre de la religion passe-t-on à celui des lois françaises, même attitude.

Admettons, ainsi que le veut M. l'abbé Groulx, que rien n'apparaît dans l'administration judiciaire à Montréal et aux Trois-Rivières, durant le régime militaire, qui sente l'arbitraire et le despotisme. Convenons, ainsi qu'il le soutient, « que nos pères se sont bien trouvés de toute l'administration judiciaire de ce temps ». Même si « les lois anglaises ne furent en vigueur devant aucun des tribunaux de l'époque », il n'en reste pas moins vrai que le conquérant chercha à les substituer aux lois françaises. M. l'abbé Groulx ne m'a pas convaincu par les arguments qu'il apporte à l'appui de la thèse du docteur Labrie, reprise par M. Edmond Lareau. M. Thomas Chapais adopte, il me semble, la seule interprétation qu'il est possible de donner à l'article 42 de la capitulation de Montréal. Par sa réponse très claire : « Ils deviennent sujets du roi », Amherst déclarait qu'au chapitre des lois et des impôts, les Canadiens ne devaient compter que sur le traitement auquel leur donnait droit leur nouvelle qualité de sujets britanniques. Il ne garantissait rien. Cet article 42 ne comportait aucunement la sauvegarde expresse de nos lois françaises. Elle ne se trouve pas non plus dans le traité de Paris. Autre chose est la pratique suivie, tolérée, autre chose les droits explicitement reconnus. Il fallut attendre les articles 4 et 8 de l'Acte de Québec de 1774 pour asseoir sur un texte le maintien de nos lois françaises. Jusque-là, je ne vois, chez le conquérant, que la volonté de les faire disparaître. Les lacunes des capitulations et du traité de Paris, la proclamation de Georges III du 7 octobre 1763, l'ordonnance de Murray et de son conseil du 17 septembre 1764, les représentations du grand jury du 16 octobre 1764, révèlent chez le conquérant une pensée hostile à la survivance ici du droit français. Nos ancêtres la découvrirent. Ils protestèrent avec succès contre une attitude qui tendait à leur ravir

« l'une des assises essentielles de notre race, un élément de notre patrimoine moral, une des formes de notre génie ethnique ». Relisons la page de haute envolée qu'écrit à ce sujet M. l'abbé Groulx : « Un peuple s'attache instinctivement à ses lois, non seulement parce qu'il y découvre une sauvegarde de ses biens, la solide armature de son ordre social, mais encore une expression de son âme. Les recueils de son droit deviennent, au même titre que sa littérature ou ses arts, un monument de sa personnalité nationale. Loin de devenir des formules mortes parce qu'emprisonnées dans des textes, les lois ne cessent de garder une vie latente, et il y a, d'elles au peuple qui les a faites, un retour bienfaisant. Expression de l'esprit d'une race et d'une civilisation, elles maintiennent en les cristallisant les formes d'un génie et d'un passé; elles se font l'un des contreforts de la tradition. Or pour ces raisons très hautes et pour d'autres qui leur étaient propres, quel prix ne devaient pas accorder à leurs lois les Canadiens de la conquête ! Il faut songer qu'aucune autre expression intellectuelle, aucune œuvre d'art n'avait encore incarné, dans des formes durables, l'originalité psychologique de la jeune nationalité. La vieille coutume de Paris, commentée et amendée par nos cours de justice, constitue leur seul monument spirituel, l'unique table d'airain où le génie français a quelque chance de se perpétuer. Qui donc pourrait alors s'étonner que l'instinct de la survivance fasse courir nos pères vers ce point des remparts et que la défense des lois françaises s'associe dans leur esprit, dès les premières luttes, à la défense de la liberté religieuse ».

Au soir de la défaite, les chefs sociaux des Canadiens commencèrent de défendre ces deux forces morales, la liberté religieuse et les lois françaises. La lutte pour le parler français s'y ajouta bientôt. Leur vigilance et leur ténacité

citée conservèrent ces éléments à leur nationalité. Grâce à leurs efforts, le catholicisme et la pensée française demeurent les caractéristiques de notre peuple. A lire le livre de M. l'abbé Groulx, l'on connaît mieux les sacrifices que nécessita la conservation de ce patrimoine. L'on voit mieux le point de départ de notre race, l'état précaire où la laissa la conquête anglaise, les obstacles dont sa route fut barrée. On sait gré aux aïeux de s'être enracinés au sol de la patrie canadienne, d'avoir voulu l'effort, de l'avoir accompli, d'avoir tenu. L'on remercie la Providence de Dieu, « la gardienne auguste de notre histoire ». A lire ce livre, l'on accepte les obligations qui incombent aux fils actuels de la race. L'histoire, telle que la comprend et l'écrit M. l'abbé Groulx, remplit tout son office. Éclairant le passé, elle suggère les raisons de préparer l'avenir. Elle stimule au devoir. Agent de formation morale et intellectuelle, elle illumine l'esprit, élève le cœur, fortifie la volonté. Que M. l'abbé Groulx continue donc d'écrire de cette façon l'histoire canadienne. Un autre livre, je l'espère, complètera avant peu celui-ci et conduira jusqu'à l'année 1774 l'étude des lendemains de la conquête. Mieux connaître nos origines nous vaudra plus de clairvoyance et d'unité dans les efforts que réclament les périls d'aujourd'hui.

« Ce nouveau volume garde encore, comme les précédents, le caractère d'une ébauche, d'un travail d'approche », note M. l'abbé Groulx. « Les œuvres définitives demandent de plus longues enquêtes que le temps seul pourra nous permettre d'achever ».

En louant M. l'abbé Groulx de ce dessein, je souhaite qu'il trouve chez ses compatriotes les moyens de hâter l'accomplissement de sa tâche. C'est notre histoire entière qu'il est digne d'écrire. L'ouvrage de F.-X. Garneau, qui a pourtant grand air, peut être repris et complété. Par

son goût de l'érudition, sa patience de l'analyse, sa puissance de synthèse, son don d'écrire, M. l'abbé Groulx s'est désigné à l'exécution de ce travail. Secondons-le dans son labeur. Que l'Université de Montréal lui accorde, la première, son appui. Elle doit à ce professeur plus qu'une chaire. Pourquoi, par exemple, par un séjour en Europe ne lui faciliterait-elle pas l'accès des documents canadiens enfouis dans les bibliothèques de Londres et de Paris? L'Université de Montréal trouvera honneur pour elle et profits pour nous tous en contribuant à l'œuvre et à la gloire d'un grand historien.

Antonio PERRAULT.

« CANADA »

ORIGINE ET ETYMOLOGIE DE CE MOT

AVERTISSEMENT

POUR LA PRONONCIATION CORRECTE DES
MOTS SAUVAGES

CANADA

« LE GRAND CHEZ NOUS »

LA PATRIE

« K » remplace partout le C dur.
C se prononce toujours comme CH dans
chemin.

Il n'y a pas d'e muet. Chaque consonne
a sa valeur comme en latin; ainsi CAWAN—
le SUD se prononce « chawanne ».

N.B; Les remarques ci-dessus ne s'appli-
quent pas aux mots sauvages tirés des listes
de Jacques Cartier qui doivent être pro-
noncés selon l'orthographe française.
G se prononce dur.

CANADA — Mot algonquin, non iroquois — Preuves philo-
logiques et historiques. — Idées géographiques des
sauvages — Le mot « Canada » est un nom commun —

I

On lit dans toutes nos histoires que le mot *Canada* vient
du mot iroquois « Kanata » qui, dans cette langue seule-

ment, signifie *un amas de cabanes*. C'est à dessein que j'emploie l'adverbe *seulement*, car on ne réussira jamais à faire entrer ce mot dans la langue algonquine, et encore moins dans la langue française, pour désigner le pays que nous habitons.

Je demande donc permission de m'inscrire en faux contre cette interprétation que Cartier lui-même semble s'être laissé imposer, ce dont il serait excusable, étant donné son ignorance invincible du génie des langues indiennes.

Les Iroquois peuvent se servir du mot « Kanata » pour désigner une bourgade; c'est leur affaire.

Mais est-ce qu'un pays est une bourgade ?

Le sauvage, si précis dans ses appellations, aurait-il choisi ce terme pour désigner une étendue de pays ? Cela n'est conforme ni à son génie ni à ses habitudes.

Du temps de Cartier il y avait au pays des Toudamans, en plein milieu iroquois, bien des bourgades et de fameuses; pourquoi ce pays ne s'appelait-il pas *Canada* comme tout le monde ?

Il y a une raison :

C'est qu'on a usurpé tout simplement l'assonance d'un vocable iroquois pour supplanter un *nom commun* algonquin, une expression verbale algonquine, dont on n'a point compris le sens et dont on a fait un *nom propre* de pays.

Un nom propre de pays !

Les sauvages n'ont pas de ces façons-là.

Ils baptiseront bien un endroit, un village, une rivière, un lac, une montagne, etc., d'après certaines particularités typiques ou quelques légendes, faits historiques ou autres. Ils diront : *K'abak* (le promontoire), *Ototossak* (les mame-lons), *Temagami* (l'eau profonde), *Missi-sipi* (la grande rivière), *Manito-wadji* (la montagne de l'esprit); mais jamais ils ne donneront à un pays, à une étendue de contr

d'autre nom que celui du peuple qui les habite; et, ce nom de peuple, ils le tirent toujours soit de l'aspect, du caractère, des habitudes, soit de la nature des relations de ce peuple avec eux.

C'est ainsi, par exemple, que les Algonquins appellent encore de nos jours les Iroquois « Natowek » (gros serpents); qu'ils nommaient « Poissons-Blancs »: « Atikamek » une tribu de la hauteur des terres qui faisait la pêche dans le lac Abittibi; les Français: « Wemitikojik (ceux qui ont des canots de bois).

Quand ils veulent parler du pays de ces gens, ils se servent de deux expressions: où ils ajoutent au nom du peuple le mot « Aki » (terre), ou bien, le participe du verb « Inda » (demeurer).

S'agit-il de désigner d'une manière générale les peuples ou les pays qu'ils n'ont jamais vus, mais dont ils connaissent ou soupçonnent l'existence, ils se serviront des noms des quatre points cardinaux: « waban » (*le levant*) « epan-gicimote » (*le couchant*), « kiwetin » (*le nord*) « cawan » (*le sud*). Puis ils ajouteront le mot « aki » (*terre*) avec le mot « ininiwak » (*les hommes*).

Voilà toute la géographie du sauvage; elle est peu compliquée, comme on voit.

C'est pour avoir ignoré ce point de vue que nos étymologistes ont traité la question à côté du sujet.

Tous les peuples sauvages, sans en excepter certaines peuplades blanches, ont, chacun par devers soi, la prétention de se croire « *la race supérieure* ». Grattez l'étymologie du nom qu'ils se donnent et vous trouverez au fond l'idée *d'hommes par excellence*. Le voisin, lui, c'est une bête.

Ce sentiment d'exaltation personnelle, chez les différentes races, a dû être voulu de Dieu même pour garder en cohésion les unités distinctes de ces hordes qui, pendant des

siècles, n'ont cessé de se bousculer pour la possession d'un coin de terre sur ce continent.

La peur et la haine tout ensemble les faisaient errer sans relâche; nomades, non par goût, mais par nécessité, ne possédant aucun territoire assuré, comment auraient-elles pu avoir la notion de frontières? Voilà pourquoi la notion abstraite de pays était absente de leurs mœurs comme elle l'était de leur intelligence; les sauvages ne l'ont jamais eue, avant que les Européens ne l'aient fait naître dans leur faculté réceptive. Le sauvage ne donne pas de nom à une chose qui, pour lui, est inexistante.

Avant que les Européens ne vinssent ici faire des cartes géographiques, il n'y avait donc pas de *pays* de Canada.

Faites attention, je vous prie, de quelle manière, au second voyage de Cartier seulement, le nom de *Canada* a été prononcé pour la première fois et par qui? Lisez la relation :

« *Et par les deux sauvages qu'avions pris le premier voyage nous fut dit que c'étoit de la terre devers le Su et que c'étoit une isle, et que par le Su d'icelle, étoit le chemin à aller de Hunguedo (où nous les avions pris le premier voyage) à CANADA et, qu'à deux journées, delà du dit Cap et Is e, commençoit le Royaulme de Saguenay à la terre devers le Nord allant vers le dit CANADA.* »

Remarquez-vous ici que pendant que Cartier parle du *Royaulme de Saguenay*, il ne dit pas, dans la présente circonstance du moins, le royaume ou pays de Canada, mais simplement à *Canada*, vers le dit *Canada*?

Et qui parlaient ainsi?

Deux jeunes sauvages qui disaient venir de ce pays et qui, en le mentionnant, se servaient tout bonnement d'un nom commun que Cartier et les siens ont pris pour un nom propre.

Ils avaient dû le répéter souvent, ce nom qui voulait dire « Chez nous, » car, je le prouverai, « Canada » ne veut pas dire autre chose.

C'est ainsi qu'en passant vis-à-vis les bouches de la rivière Trinité, Domagaya et Teguragny firent observer au capitaine que le grand fleuve *Hochelaga* (comme ils le nommaient) allait vers l'Ouest en se rétrécissant jusqu'au pays de *Canada*.

Ils connaissaient donc bien ce dont ils discouraient, puisque nous savons que tel était le cas; et que voulaient-ils dire? Tout simplement, qu'à partir du point qu'ils nommaient, ils entraient « Chez eux », dans le *pays des leurs*, que ce « Chez eux » se prolongeait le long du fleuve des deux côtés, mais que passé CANADA, c'était si loin *que jamais homme n'avait été au bout qu'ils eussent ouï*.

Ils ne voulaient certainement pas dire par là que le Canada allait jusqu'au bout du fleuve, comme Cartier aurait pu se l'imaginer. D'ailleurs, ce fleuve, qui de si loin apportait ses eaux à travers leur pays, s'appelait *Hochelaga*, du nom de la bourgade au-delà de laquelle nos sauvages ne connaissaient plus rien. Voilà, à coup sûr, la manière de parler d'un sauvage; ce langage dénote une fois de plus, le sens de leurs conceptions géographiques.

Remarquez encore, qu'au moment dont nous parlons, l'équipage n'était plus qu'à environ sept lieues des bouches du Saguenay (nom algonquin « *Sagina* » qui signifie estuaire, décharge), débouché d'une rivière dans la mer ou dans un lac. Sont-ils précis, ces sauvages? De l'entrée de la rivière, le nom s'est étendu à toute la rivière et à tout le *Royaulme*. Je n'ai pas encore digéré l'imprudencé du jeune écrivain qui, dans un compte-rendu du congrès de Chicoutimi l'été dernier, s'est aventuré à dire que le nom de Sague-

nay voulait dire *eau profonde* !! Qu'il n'y retourne plus, le malheureux !

Plus tard, Cartier fera entendre que son « Royaulme » de Saguenay allait jusqu'à l'île aux Coudres puisque, suivant lui, c'est là que commençait son « Royaulme » de Canada. Mais cette persuasion, qu'il tenait de ses sauvages, est une preuve de plus que ce nom de *Canada* était interprété par les naturels dans le sens strict de « chez nous » dont ils restreignaient la portée et l'étendue au circuit dont Stadacona était la capitale. Or, l'on sait, par Cartier lui-même, que quatre autres bourgades en aval et deux en amont, formaient, dans leur ensemble, le pays de Canada. C'étaient, en haut, Hachelay et Touquenondy; en bas, Ajoasté, Sternatam, Tailla et Satadin. Ces sept villes primitives constituaient la *Pentapole Canadienne* et démarquaient les limites du Canada, c'est-à-dire qu'en dehors d'icelles, on entraît de plein pied chez l'étranger.

Voilà le Canada des Algonquins, le seul pays qui portât ce nom et qui eût droit de le porter, parce que peuplé par des Algonquins, et appelé ainsi en langue algonquine par des Algonquins. Si le *Kanata* iroquois était une bourgade, le *Canada* algonquin était un pays, et pays il est resté.

Or le CANADA pour l'Algonquin, c'était « le grand chez nous »; le *petit chez nous* était le village et le *chez moi*, la porte de sa cabane que l'Algonquin appelle « Inde » mot qui est bien le fils et le petit fils des deux autres. Le grand CANADA c'était le *chez moi* hiérarchisé, la famille des familles: la PATRIE.

Cette étymologie, pour nous, Canadiens, vaut bien l'iroquoise qu'on a voulu nous imposer.

C.-A.-M. PARADIS, ptre.

(à suivre,)

A TRAVERS LA VIE COURANTE

Dans le domaine des lois

Du domaine des mœurs, aventurons-nous ce mois-ci, si l'on veut bien, dans le domaine des lois. Juges et avocats sont en repos. C'est le bon temps de nous occuper d'eux. Ce ne sera pas d'ailleurs pour leur chercher noise. Ils pourraient vite nous rattraper, aux prochaines assises... Et pris ainsi entre l'enclume et le marteau nous courrions grand risque de passer un mauvais quart d'heure.

Non, notre intention n'est pas de médire des disciples de Thémis. Nous voulons au contraire, signaler quelques faits récents qui méritent d'être retenus et sont plutôt à leur honneur.

Légalité des avis

Et d'abord un jugement. Il fut rendu par le juge Lebœuf, en mai dernier, dans une cause de Truایش contre la compagnie Childs. Le demandeur réclamait la somme de \$65.00, prix d'un paletot et d'une paire de gants qui lui avaient été volés dans un des restaurants de la défenderesse, alors qu'il y déjeunait. Celle-ci se refusait à payer cette somme. N'avait-elle pas fait afficher dans ses salles des avis où elle déclinait précisément toute responsabilité dans de pareils cas?—Fort bien, répondait le demandeur, mais ces avis sont uniquement en anglais. Or la loi veut qu'ils soient rédigés en français et en anglais.—Vous comprenez l'anglais, rétorquait la compagnie, c'est même votre langue. Qu'avez-vous alors à vous plaindre?—Là n'est pas la question, reprenait le demandeur. Je m'en tiens à la loi. Elle est explicite. J'ai le droit d'en bénéficier.

Et le juge donna raison à M. Truایش. Le public, déclara-t-il, qui fréquente les restaurants, les salons de coiffeurs, les lieux d'amusements, a droit à une certaine protection de la part des propriétaires de ces lieux et ceux-ci ne doivent pas tenter de se soustraire à leurs obligations au moyen d'avis qu'une importante partie de la population ne pourrait pas lire.

Voilà, si je ne me trompe, une jurisprudence nouvelle. Elle peut avoir ses inconvénients, même pour les nôtres. Elle forcera quelques petits établissements où une seule langue est en usage, à afficher des avis bilingues parfaitement inutiles. Par contre, le français pénétrera

ainsi dans de grandes maisons d'où il était systématiquement exclus. Et cet avantage semble bien l'emporter sur les inconvénients.

Une législation uniforme

Maïs cela ne regarde que notre province. Voici un autre sujet qui concerne tout le pays. Il ne s'agit plus, il est vrai, de jugement. Ce

sont simplement deux expressions d'opinion que nous voulons rapporter. L'autorité cependant de ceux qui les ont émises et la gravité de la question en jeu leur donnent une importance considérable.

Cette question c'est l'unification des lois canadiennes. Chaque province, on le sait, outre certaines lois communes adoptées par le Parlement fédéral, en possède qui lui sont propres et où se reflètent ses idées et ses mœurs. Or un groupe d'hommes influents s'agit depuis quelque temps pour faire disparaître ces lois particulières et donner à notre pays une législation complètement uniforme. Ils ont d'abord proclamé assez haut leur dessein, puis devant certaines oppositions, se sont avisés qu'il valait probablement mieux travailler sans bruit. Cette deuxième méthode est plus dangereuse que la première. Elle est de nature à endormir les résistances. Dénoncer ce projet néfaste, ne pas laisser croire qu'il est mort, c'est donc faire œuvre salutaire. Cette tâche, deux avocats éminents l'ont accomplie récemment.

Protestations vigoureuses

Dans un dîner donné au mois de mars par le barreau de Québec à sir James Aikens, président de l'Association du Barreau canadien, le bâtonnier, M. Ferdinand Roy, n'a pas craint d'attaquer, devant un tel hôte, ce projet d'unification. Nous y sommes opposés, a-t-il déclaré énergiquement au nom des avocats qu'il représentait, parce qu'une telle mesure sacrifierait nos droits et privilèges provinciaux.

De son côté, l'un des directeurs de l'*Action française* dont nos lecteurs ont pu apprécier plus d'une fois la vigueur et la rectitude d'esprit, M. Antonio Perrault, chargé de tirer les conclusions de la première semaine sociale de Montréal, à sa séance de clôture, s'est arrêté au même sujet. Il l'avait déjà traité l'an dernier dans une conférence magistrale. Il a voulu y revenir cette année au point de vue de la législation ouvrière. Qu'on nous permette de citer tout le passage. Il met en vive lumière l'aspect principal de la question.

Rôle de notre législature

« Les lois adoptées au parlement fédéral et dans les huit autres provinces, sont marquées de la même mentalité, l'anglo-saxonne. Elles se ressemblent. Les unifier est facile. Il en va autrement des lois de la province de Québec. Elles ont, en général, leur caractère propre. Aux yeux de certaines gens, elles font, à cause de cela, tache sur le fond anglo-saxon. On veut donc les faire disparaître. De quelque nom que l'on pare la chose, quelle que soit la dorure dont l'on enveloppe la pilule, c'est le but poursuivi. On nous amènera à sa réalisation, si nous n'y prenons pas garde. Unifier les lois canadiennes relatives aux ouvriers, cela ne peut signifier, au jugement de la majorité, que d'étendre à la province de Québec, les lois ouvrières édictées dans les provinces anglaises. Y a-t-il profit à accepter le cadeau? Les ouvriers canadiens-français et catholiques gagneront-ils à laisser le contrat de travail, leur régime de vie industrielle, les relations de toute nature qui se forment entre eux et leurs patrons, sous l'emprise de lois à mentalité anglaise et protestante? Je crois que l'esprit latin, l'esprit français, l'esprit français catholique, a sa façon de penser et de rédiger les lois. La Législature de Québec, il est vrai, l'oublie parfois. Ce n'est pas une raison de fermer ses portes ou de la réduire à l'inutilité et à l'impuissance, en nous dotant de lois rédigées à Ottawa, à Toronto ou à Victoria. Amenons-la plutôt à reconnaître les devoirs que lui impose la condition particulière qu'elle occupe sur cette terre d'Amérique. Seul parlement, de ce côté-ci de l'océan, où l'esprit français puisse promulguer des lois marquées de sa lucidité, de sa clarté, de sa logique, de sa hauteur de vue, que la Législature de Québec édicte une législation digne de cet esprit, une législation adaptée à nos mœurs, à notre manière de comprendre et de sentir. Elle introduira alors, jusque dans la rédaction de ses lois ouvrières, un sens de la justice et de la charité que les autres provinces nous envieront et dont se glorifieront nos ouvriers. Faire de notre province un point de mire en matière de législation du travail; rendre, à ce sujet, la législation québécoise, non l'imitatrice des provinces anglaises mais leur initiatrice, leur guide; inspirer ses lois ouvrières, y faire passer l'influence de la doctrine catholique et le reflet des choses de chez nous, ce sera la seconde résolution que nous emporterons de cette semaine sociale. »

Symptômes consolants

On ne saurait mieux dire. Et les applaudissements chaleureux qui ont souligné ces paroles — approuvées si hautement quelques instants plus tard par l'archevêque de Montréal — ont démontré qu'elles répondaient

pleinement aux idées des auditeurs. Puissent ces applaudissements être suivis d'actes !

Il semble bien d'ailleurs, que nos groupements les plus actifs comprennent de mieux en mieux quel appui vigoureux ils sont tenus de donner à la revendication de nos droits. Avant le groupe des Semaines sociales, c'était l'*Association des Voyageurs de commerce* qui dans son Congrès fédéral plaçait la question du français au premier rang de nos préoccupations, et le lendemain, l'*Association catholique de la Jeunesse canadienne-française*, fidèle à ses traditions, faisait le même geste. Ces manifestations sont de bon augure. Le jour où nous aurons secoué pour de bon notre propre apathie, nous aurons gagné notre cause.

Pierre HOMIER.

10 juillet 1920.

CHRONIQUE DE LA SASKATCHEWAN

L'*Action française* me demande de lui faire une chronique sur le mouvement des idées dans la Saskatchewan. Ce sera une bien pauvre chronique, le chroniqueur étant assez pauvre lui-même. De plus, les idées dont le mouvement sera signalé, auront des chances d'être assez vieilles quand elles parviendront aux lecteurs de la revue; car je demeure au bout du monde, dans un pays où on ne reçoit le courrier qu'une fois par mois, et où, par conséquent, les dernières nouvelles datent toujours de quinze jours, et les premières, d'un mois et demi. Ma chronique, faite d'après ces actualités, devra nécessairement suivre la même voie extra-rapide pour se rendre à Montréal, de sorte qu'elle aura des chances d'être un peu défraîchie quand elle fera gémir les presses de l'*Action française*.

Cependant, comme l'*Action française* est elle-même une revue mensuelle, elle doit nous tenir au jour le jour des idées qu'un sensationnel quotidien. D'autant plus que les idées ne se mesurent pas, surtout dans nos parages, avec la rapidité des informations plus ou moins fantaisistes des susdits journaux à sensation. Ce retard leur donnera le temps de mûrir un peu, et nous permettra d'en prendre une vue d'ensemble qui nous les fera mieux juger.

Je crois donc que je vais me décider à entreprendre cette chronique que je promets de rendre aussi *irrégulière* que le service de la poste dans nos parages : ce qui n'est pas peu dire.

La province de la Saskatchewan, comme le plus grand nombre des lecteurs le savent sans doute, puisque la majorité d'entre eux ne fait pas partie du gouvernement, se compose de deux parties bien distinctes, le Nord et le Sud, et il nous faudra nécessairement tenir compte de ce fait géographique dans notre chronique, si nous ne voulons nous embrouiller aussi complètement dans le mouvement des idées qu'un bureau de Régina ou d'Ottawa dans l'administration civile.

Or, depuis trois ans, j'ai la chance, ou la malchance, comme vous voudrez, d'habiter une localité qui est comme la porte de communication entre la partie sud et la partie nord-ouest de la province : tout ce qui sort du nord-ouest et tout ce qui y entre, doit nécessairement passer par chez nous. De sorte que, pendant l'hiver surtout, nous avons l'occasion de voir toutes sortes de gens, venant de toutes les parties de la Saskatchewan et autres lieux : charretiers, explorateurs chasseurs, pêcheurs, et surtout, employés du gouvernement en quête d'un salaire à toucher, sans avoir besoin de le gagner, etc., etc. Et puisque nous devons parler du mouvement des idées je dois déclarer que ce qui m'a surtout frappé chez tous ces gens à quelque degré de l'échelle sociale qu'ils appartiennent, c'est la pauvreté ou plutôt, l'absence complète de leurs idées.

La grande majorité d'entre eux sont des gens entre vingt et trente-cinq ans; à peu près tous ont passé par les écoles publiques, soit de la Saskatchewan, soit du Manitoba, soit de l'Ontario, soit des États-Unis. Mais, après les avoir entendus, je me demande un peu quelle sorte d'enseignement on peut bien donner dans ces fameuses écoles. Oh ! sans doute que tous savent lire, écrire et compter, mais ne leur demandez pas de raisonner sur rien, ni de comprendre un raisonnement qui sort des clichés tout faits dont on leur a bourré le crâne dans leurs écoles. On leur a appris que dans tel et tel cas, il fallait faire telle et telle opération, écrire de telle et telle manière; mais sans jamais prendre la peine de les faire raisonner là-dessus, ni comprendre le pourquoi de la chose. Il est évident que dans ces écoles prétendues pratiques, on cultive la mémoire, dont on fait une mécanique à ressorts; mais le développement de l'intelligence est laissé complètement de côté.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion plusieurs fois de constater cela dans les écoles mêmes, où j'ai entendu maints maîtres ou maîtresses se plaindre

de ce que les élèves ne pouvaient rien apprendre. Or, presque toujours ces élèves questionnés par moi étaient ceux qui répondaient de la façon la plus intelligente. Mais, voyez-vous, au lieu de répéter comme des perroquets les mots mêmes du livre, ils s'étaient contentés de retenir les idées et de les exprimer en termes un peu différents. Il paraît que, d'après le système pratique d'éducation, c'est là une preuve d'infériorité intellectuelle.

Une preuve entre cent de cette mécanisation de l'esprit. J'ai entendu presque tous les commis qui nous arrivent dans le Nord, frais émoulus des collèges commerciaux de l'Est, se plaindre de la difficulté énorme que présente, paraît-il, la tenue des livres des différentes compagnies s'occupant de la traite des fourrures. Cela me surprenait un peu, vu que de simples métis, instruits dans nos écoles élémentaires du Nord, n'éprouvaient à cela aucune difficulté. Un jour, l'un d'eux voulut me rendre juge de la difficulté de la tâche qu'on lui imposait, et me donner connaissance des instructions de la compagnie sur la comptabilité. A sa grande surprise, je compris parfaitement à la première lecture, et, en un quart d'heure, je lui eus fait entrer dans la caboche, non pas comprendre, ce qu'il avait à faire pour se conformer à ces instructions. « Ce n'est rien que cela ! » me dit-il. Et il était presque indigné qu'on employât une mécanique comme la sienne à un ouvrage aussi peu compliqué.

Naturellement, en histoire et en politique, leur faculté de raisonner est encore moindre. On leur a appris, d'après leurs manuels, que les choses s'étaient passées de telle ou telle façon. Que la façon dont l'auteur ou le maître leur a exposé la chose puisse être erronée, que cela soit contredit par tous les documents et par tous les témoignages authentiques, c'est ce que vous ne pourrez jamais leur faire entrer dans la caboche. Bien entendu, qu'en fait d'idées générales, ils n'ont que les clichés, qui n'ont jamais mérité le nom d'idées : clichés qui se contredisent les uns les autres sans qu'il vous soit possible de leur faire apercevoir la contradiction.

Ainsi la liberté individuelle, le droit de chacun à vivre sa vie et n'être opprimé par personne, le droit des minorités, etc... tout cela c'est des... clichés que vous pourrez faire admettre par eux. Appliquez cela à la province de Québec, à la Pologne, à l'Allemagne, à la Bulgarie, à la Serbie, à la Russie, à n'importe quel pays que vous voudrez, et ils seront d'accord avec vous pour l'application. Si vous en venez à l'Irlande, ils seront même tellement de votre avis qu'ils procla-

meront que la minorité a le droit de commander à la majorité. Mais, si vous en venez à l'Ontario, au Manitoba, à la Saskatchewan ou à l'Alberta, ces seuls noms font déclancher un autre ressort, qui, instantanément fait la machine marcher à reculons, et là, le diable lui-même ne réussirait pas à leur faire admettre que la minorité puisse avoir aucune espèce de droits.

Heureusement que dans les hautes sphères de notre enseignement supérieur, on commence à s'apercevoir qu'il y a quelque chose qui cloche dans l'enseignement donné dans nos écoles. Oh ! on n'a pas encore découvert le point faible; mais le mouvement est donné, et, d'ores et déjà, l'enseignement officiel des écoles publiques cesse d'être tabou. Espérons qu'on arrivera bien vite à trouver le joint. En attendant, que dans la province de Québec, on se mette donc en garde contre les tentatives *mécanisantes* des méthodes d'enseignement moderne : les vieilles méthodes séculaires sont encore bien plus sûres.

Il me resterait à parler de la façon dont les Franco-Canadiens résistent à ces influences délétères de l'enseignement anglo-saxon; mais cette chronique est déjà trop longue. Ce sera pour une autre fois.

Un SAUVAGE.

Beauval, Sask., 10 juin 1920.

PRESSANT APPEL

Près de cinq cents abonnés de 1919 n'ont pas encore soldé le prix de leur abonnement. Comme ils doivent également 1920, leur oubli grève de \$1000 notre budget. C'est une somme. Nous prions tous les retardataires de bien vouloir s'acquitter de cette dette le plus tôt possible. A partir du 5 août, le recouvrement se fera par traite aux frais de l'abonné.

Un millier d'abonnés doivent l'année 1921. Nous les invitons avec instance de bien vouloir se mettre en règle avec notre administration.

JOURNAUX, LIVRES ET REVUES

L'ŒUVRE DES TRACTS

Fondée récemment, l'*Œuvre des Tracts* a déjà publié près de vingt brochures, tirées chacune à au moins 5000 exemplaires et dont plusieurs ont dépassé 10000. Ce qui caractérise cette collection c'est, avec la variété des sujets traités, leur vif intérêt et leur haute tenue morale. Les éditeurs ont voulu évidemment en faire une œuvre. A l'affût des mouvements d'idées dans notre pays, ils essaient de développer les bons et d'enrayer les mauvais. Aussi leurs brochures ont-elles une saveur spéciale d'actualité. Que ce soit sur le terrain religieux, moral, social ou national, ils parlent de choses qui intéressent les lecteurs canadiens, et ils leur en parlent en Canadiens, profondément attachés à leurs traditions et soucieux de répandre la vérité. Voici les titres des quatre dernières brochures : *Le Cinéma corrupteur* par l'avocat Euclide Lefebvre; *La première semaine sociale du Canada*, par le R. P. Archambault, s.J.; *Sainte Jeanne d'Arc* par le R. P. Chossegros, s.J.; *Appel aux ouvriers par un ouvrier* : Georges Hogue.

L'APPEL AUX ARMES

Si l'espace ne nous était mesuré, c'est toute la *Chronique d'Ottawa*, parue sous ce titre dans le *Devoir* du 12 juillet 1920, que nous voudrions reproduire ici. Placé par la confiance de ses chefs à un important poste stratégique, dans la province voisine, le jeune journaliste canadien, à l'instar du héros des Oberlé de Bazin, monte sur une colline pour s'emplier les yeux du pays natal. Il se laisse d'abord pénétrer par le vent qui vient de l'est, qui « a ramassé sur son passage le souffle de notre race », mais la nuit lui apporte bientôt d'autres émotions :

« Une rumeur sourde naît, se développe et grandit; on dirait les flots de la grande mer anglo-saxonne qui vient battre, à nos pieds, dans la nuit, son ressac formidable sur les falaises du petit flot français. Elle revient à l'assaut, constamment, avec toutes ses marées, s'agite dans des colères furieuses, enfle des vagues pesantes et onduleuses qui se brisent sur les rochers, éternellement. C'est ici le point de rencontre de deux

civilisations qui se heurtent et s'opposent sans se lasser jamais, c'est ici le lieu où se livre le duel farouche et implacable. Ils sont là autour de notre race, autour de la province de Québec, 120,000,000 de Saxons qui n'ont pu nous vaincre, nous assimiler, qui trouvent toujours en face d'eux les résistances inflexibles. Et notre race garde toutes ses idées, jalousement, sa religion, sa langue; elle ne veut jamais convenir que les populations étrangères offrent à son âme quelque chose de plus sain que ce qu'elle possède, et les jugeant du haut de son génie, elle les trouve inférieures à elle-même. Quelle belle bataille pour une âme de Français, quelles rencontres chevaleresque où l'esprit se révèle supérieur à la matière, quelles escarmouches où la disproportion des forces stimule jusqu'à l'infini notre force et notre audace, exalte jusqu'à l'ivresse nos desirs de sacrifice et de victoires merveilleuses ! »

Et l'auteur, M. Léo-Paul Desrosiers, termine par cette page superbe qu'il faudrait conserver pieusement pour la relire aux heures de défaillance :

« Car l'ennemi veille, toujours prêt à bondir. Sur cette haute terrasse, en face de l'abîme sombre, voici deux canons accroupis entre les arbres, braqués sur notre pays. Un rayon de lune vient luire sur leurs flancs polis qui s'allongent dans la direction de Québec. Leur gueule sombre est prête à hurler toujours. Et ce tableau prend la valeur d'un symbole. Ne laissons pas notre défaillance douloureuse et notre tristesse s'agrandir; mais dressons-nous plutôt entre les monstres géants pour entonner des dianes retentissantes et farouches, chanter des chants d'orgueil et sonner, sonner jusqu'à la mort, avec ferveur, avec emportement, l'appel aux armes, l'appel aux soldats, les mobilisations de toutes les énergies, les ralliements où l'on se rend les yeux graves et tout le corps dressé par les implacables disciplines.

Comme ils sont beaux, les champs de gloire qui mûrissent dans le tumulte des batailles ! Il nous semble voir, tout à coup, un Roland se dresser de toute sa taille gigantesque, un Roland emplissant toute la nuit et toute l'ombre et tout l'horizon des clameurs de son clairon sonore. Et les gens de mon pays, toutes les âmes ardentes se demandent quelle est cette inquiétude qui perce dans les accents du cor redoublés, pressants, enlevants, surhumains, sonnante tous les tocsins qui se repercutent de ville en ville, de cime en cime jusqu'aux limites les plus lointaines du pays natal.

Ne l'oublions pas, nous sommes condamnés à une bataille immortelle, à un combat sans fin où il n'y a pas de victoire qui soit décisive, de

défaite qui soit finale. Nous sommes condamnés irrémédiablement à vivre les armes à la main, à dormir avec nos cuirasses sur l'épaule, dans des lits de camp; nous sommes condamnés à une lutte que la Providence a voulue, nous sommes liés au champ du combat et nous devons être prêts à toutes les alertes. Tel est notre destin de vivre, bottés et le fusil sur l'épaule. Nulle vérité plus que celle-là n'est évidente. Trois millions de Français sont enveloppés par plus de cent millions d'Anglo-Saxons. Espérons-nous garder nos caractères distinctifs sans une volonté bien arrêtée, résister à toutes les infiltrations lentes de mœurs, de coutume et d'idéal, ne pas entendre les voix de l'intérêt, garder la pureté de notre langue et la clarté de notre âme, la splendeur de notre foi, sans une réaction de tous les jours, sans une surveillance âpre, continuelle et minutieuse de tous nos trésors? Et qui peut dire aujourd'hui que la grande mer anglaise ne recouvre pas un peu de nos rivages, qu'il n'y a pas d'apostasie de cœur, et que nous nous sommes tous bouché les oreilles à toutes les voix tentatrices d'une culture qui ressuscite l'idéal matériel de la Rome antique? »

LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

La fête de Dollard. — Le Canada français a répondu à l'appel des amis de Dollard. La fête du jeune héros dont s'honore notre race a été célébrée le 24 mai dernier d'un bout à l'autre du pays, et même aux États-Unis. Cette date lui appartient maintenant. Elle sera solennisée avec plus d'éclat encore l'an prochain. Un compte rendu des fêtes de cette année, en particulier de notre pèlerinage au Long-Sault, avait été préparé pour cette revue. Un événement imprévu nous oblige à le remettre à la prochaine livraison.

La Saint-Jean-Baptiste. — Comme l'an dernier quelques groupes avaient demandé à l'Action française de lui envoyer des orateurs pour la célébration de notre fête nationale. Nous sommes toujours heureux de répondre à ces demandes. Cela permet de nouer des relations utiles entre notre œuvre et les différents centres qui ont recours à elle; cela nous permet aussi de répandre plus abondamment les idées que nous semons ici. Pour la deuxième fois, la ville de Coaticook nous a fait l'honneur d'inviter un des nôtres. M. Amédée Monet, le vaillant député de Napierville et l'un de nos collaborateurs les plus appréciés,

avait accepté d'être notre représentant. Il a parlé en homme qui aime ardemment sa race et la veut fidèle à ses hautes traditions.

Signalons en même temps le remarquable sermon prononcé à cette occasion, à Québec, par le président d'honneur de notre dernière conférence, l'abbé Curotte. Nous publierons bientôt dans une brochure à cinq sous, cette magnifique pièce d'éloquence.

La Semaine sociale. — Trois de nos directeurs figuraient au programme de la première semaine sociale du Canada : M. Omer Héroux, qui a présenté le sénateur Chapais, l'abbé Perrier qui a donné un cours sur l'importance et l'esprit des œuvres sociales, puis M. Antonio Perrault, à qui avait été confiée la tâche de prononcer la conférence de clôture. Tous les trois y ont fait de la bonne action française. C'est un compliment d'ailleurs que nous pourrions adresser à la semaine sociale toute entière. « Jadis, écrivait aux organisateurs M. Duthoit, les fils de France partis du rocher de Québec et de Ville-Marie, ont fait rayonner jusqu'au cœur de l'Amérique l'éclat du nom français et la lumière de l'Évangile : avec votre concours la tradition ne sera pas prescrite. » Et cette louange n'est pas imméritée. Le mouvement social catholique attire actuellement sur la province de Québec l'attention non seulement des autres provinces canadiennes, mais encore de puissants groupements américains. On n'a plus assez d'éloges pour l'esprit d'ordre qui caractérise les travailleurs canadiens-français.

Dans les serres de l'aigle. — Le dernier né de l'Action française n'est pas lourd, si on le soupèse à l'œil. Rarement cependant brochure a contenu autant d'idées et autant de faits. Elle est due à un ouvrier, Alfred Charpentier, que connaissent déjà les lecteurs de la revue, et son sous-titre en indique le sujet : « Historique de la main-mise du trade-unionisme américain sur le mouvement ouvrier du Canada ».

Cette brochure qui prend place dans la Bibliothèque de l'Action française à côté de volumes plus considérables et d'un tout autre genre comme ceux de Montpetit et de l'abbé Groulx, montre bien quelles armes variées l'A. F. est en train de fournir aux défenseurs de la cause française en Amérique.

Nos prochaines publications — Paraîtront bientôt, outre le sermon de l'abbé Curotte, dont nous avons parlé plus haut :

Méditation patriotique, par l'abbé Groulx.

La Tragédie acadienne, par Henri d'Arles.

Préparons les cadres, par Antonio Perrault.

Chez nos ancêtres, par l'abbé Groulx.

Interim.

PARTIE DOCUMENTAIRE

LA PUBLICATION DE LA TRADUCTION DES DISCOURS PRONONCÉS EN FRANÇAIS

Discours de M. Joseph Archambault, député du comté de Chambly-Verchères, Chambre des communes, Ottawa, mercredi, 24 mars 1920.

M. Archambault propose une résolution ainsi conçue :

Considérant que la langue française est officielle à la Chambre des communes;

Considérant qu'un grand nombre de discours sont prononcés en français;

Considérant qu'il est important que tous les députés soient tenus au courant de ce qui se dit au Parlement;

Considérant que la très grande majorité des députés de langue anglaise ne comprennent pas le français;

Considérant que les discours prononcés en français ne paraissent pas en anglais dans les Débats de la Chambre, si ce n'est dans les Débats révisés, six ou sept mois après coup, alors que la traduction en français des discours prononcés en anglais paraît le lendemain dans le Hansard.

La Chambre est d'avis que la traduction des discours français devrait se faire immédiatement, et qu'elle devrait paraître dans l'édition non révisée des Débats de la Chambre qui suit immédiatement la séance.

M. Archambault : Monsieur l'Orateur, il m'arrive très rarement d'adresser la parole en français dans cette Chambre. La raison en est fort simple : la majorité de mes collègues ne comprennent pas le français et, comme j'ai l'intention, chaque fois que je me lève, de me faire comprendre par tous les députés, je me sers habituellement de la langue anglaise. C'est un fait regrettable, monsieur l'Orateur, mais il existe néanmoins. Aussi, je forme le vœu, en me levant cet après-midi, que les honorables députés qui ont appuyé avec une générosité très large les résolutions contenues dans les différents traités de paix à l'effet de protéger les minorités bulgares, les minorités tchéco-slovaques et toutes les minorités balkaniques au sujet de la langue de ces minorités, je forme le vœu, dis-je, que ces députés saisissent l'importance des deux langues officielles du Canada et fassent des efforts pour apprendre l'une de ces

deux langues : le français. Ce serait le moyen le plus sûr d'obtenir l'unité et l'harmonie entre les deux grandes races du Canada.

Je n'ai pas l'intention de retenir la Chambre très longtemps sur le projet de résolution que j'ai fait inscrire au Feuilleton, parce que cette résolution parle par elle-même. L'objet de cette résolution se recommande à l'approbation unanime de la députation, et je ne sache pas de proposition qui soit plus propre à favoriser la bonne entente.

Permettez-moi de lire les considérants. Le premier est celui-ci :

Attendu que la langue française est officielle à la Chambre des Communes :

Personne n'osera nier la vérité de ce premier considérant. L'article 133 de l'acte de l'Amérique britannique du Nord consacre le droit de parler le français dans cette Chambre et rend même cette langue obligatoire dans les procès-verbaux, dans les journaux et dans les rapports de la Chambre.

Le second considérant est celui-ci :

Attendu qu'un grand nombre de discours sont prononcés en français :

J'ai remarqué avec plaisir, cette année, qu'un grand nombre de députés se sont prévalus du droit qu'ils avaient de parler français. Je les félicite et je crois que, lorsque la résolution qui est maintenant en discussion sera adoptée, ils pourront se servir de la langue française d'une façon beaucoup plus satisfaisante, parce que les députés de langue anglaise qui ne comprennent pas notre langue pourront, le lendemain, lire la traduction de leurs discours.

Le troisième considérant est ainsi conçu :

Attendu qu'il est important que tous les députés soient tenus au courant de ce qui se dit au Parlement :

Il est évident qu'afin de bien suivre les affaires publiques qui sont discutées dans cette enceinte, il faut que tous les députés comprennent ce que disent les députés, oppositionnistes ou ministériels.

Voici le quatrième considérant :

Attendu que la très grande majorité des députés de langue anglaise ne comprennent pas le français,

Je n'ai pas besoin d'insister là-dessus. Il y a un très grand nombre de députés qui non seulement ne comprennent pas le français, mais ne peuvent pas même le lire; et je pourrais ajouter qu'il se passe quelquefois des choses extraordinaires : à l'avant-dernière session, lorsque mon honorable ami de Québec-Est, parlant sur le subside que le Gouvernement accordait à l'agence canadienne à Londres, fit un discours en français, je rencontrai le lendemain un de mes collègues et voici la conver-

sation qui s'engagea—je me permettrai de répéter ses paroles en anglais parce qu'elles sont significatives. Voici ce qu'il me dit : « Il est malheureux que M. Lapointe n'ait pas parlé en anglais, cet après-midi, il parle si bien et il nous fait toujours si grand plaisir de l'entendre ! Il a parlé en français, et le seul mot que j'aie compris, c'est un mot anglais, le mot « camouflage ». Eh bien, monsieur l'Orateur, il est évident que l'honorable député, qui non seulement ne comprenait pas le discours de M. Lapointe, mais qui faisait cette assertion toute naïve et toute franche que le mot camouflage était un mot anglais, aurait grand besoin que les discours français fussent traduits le lendemain, afin de pouvoir en prendre connaissance.

Permettez-moi, cependant, monsieur l'Orateur, avant de laisser cette question de savoir si la majorité des députés comprennent le français, de féliciter l'honorable premier ministre intérimaire (sir George Foster) du magnifique discours français qu'il a prononcé au début de la session; j'ose espérer que ses collègues suivront son exemple et que nous aurons des discours français venant de l'autre côté de la Chambre, car je n'ignore pas que quelques-uns de ces députés peuvent parler notre belle langue; nous leur promettons dès aujourd'hui l'indulgence pour l'effort qu'ils voudront faire en prononçant des discours français.

J'en viens donc à mes conclusions, qui sont les suivantes :

La Chambre est d'avis que la traduction des discours français devrait se faire immédiatement, et qu'elle devrait paraître dans l'édition non révisée des débats de la Chambre qui suit immédiatement la séance.

Il y a, dans la publication des débats une anomalie que tous les députés n'ont peut-être pas constatée : Quand les discours sont prononcés en anglais nous avons le lendemain une copie des débats donnant le texte du discours en anglais; quand les discours sont prononcés en français, dans cette même copie que nous avons le lendemain, nous avons le texte du discours en français; de sorte que la première édition des débats qui est publiée comprend le texte : les discours y sont imprimés dans la langue dans laquelle ils ont été prononcés. Le lendemain ou le surlendemain, nous avons une deuxième édition des débats de la Chambre et cette deuxième édition comprend tous les discours en français: c'est-à-dire que les discours qui ont été prononcés en anglais la veille sont traduits et reproduits dans la seconde édition et les discours qui ont été prononcés en français sont reproduits de nouveau, deux jours après; mais les discours qui ont été prononcés en français et que les membres de cette Chambre, ne parlant pas notre langue, ont intérêt à connaître ne paraissent traduits en anglais que 7 ou 8 mois après, dans l'édition révi-

sée. Les députés qui ne comprennent pas le français, avant de savoir ce qu'ont dit les députés qui ont parlé en français, sont obligés d'attendre 7 ou 8 mois et de relire ces discours dans l'édition révisée des débats, que nous gardons plutôt comme source de référence et pour fins de consultation.

C'est l'anomalie que je voudrais faire disparaître par ma motion et je tiens à vous faire constater, monsieur l'Orateur, que cette méprise est même assez générale. Le correspondant du journal *Le Devoir* qui fait des rapports très précis et très consciencieux de ce qui se passe à la Chambre, dans un article publié le 15 mars dernier intitulé : « Les discours français aux Communes », recommandait aux députés de parler en français; il admettait que lorsque nous parlions sur des questions importantes il était peut-être préférable d'adresser la parole en anglais afin que tous les députés puissent comprendre, mais il ajoutait ceci :

Exception faite des grandes occasions où il faut condescendre à parler la langue des Demi-Canadiens, quel inconvénient pourrait-il y avoir à ce qu'on ne fût pas compris ou même écouté de l'autre côté de la table? Les intéressés pourraient toujours consulter le lendemain la traduction officielle.

Eh bien, tel n'est pas le cas, monsieur l'Orateur : La traduction officielle des discours français ne paraît pas dans le Hansard du lendemain, ni du surlendemain; la traduction officielle ne paraît, comme je l'ai dit tout à l'heure, que dans l'édition des débats révisés, c'est-à-dire six ou sept mois après qu'ils ont été prononcés.

Observez aussi que cette traduction immédiate des discours français serait utile pour le public, car vous avez été sans doute comme moi en mesure de constater que les journaux de langue anglaise dans le pays nous faisaient dire très souvent tout autre chose, de tout autres paroles que celles que nous avons prononcées à la Chambre des communes. J'ai eu l'occasion de relever moi-même des comptes rendus, dans les journaux anglais, de discours prononcés en français à la Chambre et qui avaient très souvent un sens tout autre que ce qui avait été dit.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je propose cette résolution qui est d'abord dans l'intérêt du public, et un encouragement pour ceux qui veulent parler en français; ceci nous engagera à le parler plus souvent parce que nous saurons que la traduction exacte de nos discours sera faite le lendemain et que nous ne serons pas exposés à ce que les paroles que nous prononcerons sur le parquet de cette Chambre soient dénaturées par des journalistes malveillants pour nous et bienveillants pour l'administration.